

La formation professionnelle de Bruxelles

Formation et ses partenaires

La formation professionnelle est un moyen de se former à un emploi en apprenant un métier de manière pratique dans un centre de formation. L'objectif est d'acquérir des compétences permettant d'exercer ce métier dans une entreprise. Vous pouvez vous former dans de nombreux secteurs professionnels (technique, industriel, administratif, transport et logistique, social, Horeca, vente, sécurité...) tant au niveau de l'initiation, de la formation qualifiante que du perfectionnement.

Bruxelles Formation organise une vaste offre de formation professionnelle, dans ses centres ou chez des partenaires, en phase avec les besoins actualisés du marché de l'emploi.

Vous avez au moins 18 ans et n'êtes plus scolarisé ? Découvrez ici la formation professionnelle réservée aux chercheurs d'emploi, appelés "stagiaires" dans le cadre de ces formations.

Quel statut pour le stagiaire ?

Vous devez être inscrit comme « **chercheur d'emploi** » dans un organisme public d'emploi (Actiris en Région bruxelloise).

Un contrat de formation, signé par vous (en tant que stagiaire) et par l'organisme de formation, permet de conserver vos droits sociaux : bénéficier d'allocations de chômage ou du CPAS, cotiser pour la mutuelle...

Bon à savoir :

- Il est possible de participer aux formations professionnelles **dans une autre région** que celle de son domicile.

Il faut alors introduire une demande de mobilité interrégionale (excepté pour les Bruxellois qui vont se former en Flandre) :

[Introduire une demande de Mobilité interrégionale](#)

Vous souhaitez suivre une formation professionnelle en néerlandais ? [Le Vdab](#) offre le même type de formations en Régions bruxelloise et flamande. N'hésitez pas à prendre contact directement !

- Bruxelles Formation propose aussi des formations pour d'**autres publics que les chercheurs d'emploi inoccupés**. En tant que travailleur à temps partiel, vous pouvez envisager de suivre une formation en dehors de vos heures de travail. Bruxelles Formation organise aussi des formations en partenariat avec les employeurs, pour former directement

leurs travailleurs. Enfin, [les travailleurs en chômage temporaire peuvent suivre des formations en ligne](#).

Caractéristiques ?

En pratique, les formations professionnelles pour chercheurs d'emploi sont organisées le plus souvent à temps plein. Elles sont gratuites (vous bénéficiez d'une prime de formation de 2 euros par heure suivie et du remboursement des frais de transport) et peuvent débuter à différents moments de l'année. Leur durée varie de quelques semaines à 2 ans maximum. Vous êtes sélectionné le plus souvent sur base de tests et d'un entretien.

Ces formations délivrent des attestations de formation professionnelle ou des certificats mais ce n'est pas l'équivalent d'un diplôme scolaire.

[Découvrez les spécificités des certifications délivrées par Bruxelles Formation.](#)

Dans quels centres de formation ?

Les formations professionnelles destinées aux chercheurs d'emploi sont données par Bruxelles Formation (organisme public bruxellois francophone de la formation professionnelle) dans 10 centres : [BF bureau et services](#), [BF construction](#), [BF digital](#), [BF espaces numériques](#), [BF langues](#), [BF logistique](#), [BF managment](#), [BF métiers urbains](#), [BF technics](#), [BF tremplin](#).

Découvrez aussi ces centres dans une [vidéo de présentation sur la chaîne Youtube de Bruxelles Formation](#).

Bruxelles Formation organise par ailleurs des formations avec les OISP (organismes d'insertion socioprofessionnelle, dont les Missions Locales) spécifiquement pour les chercheurs d'emploi qui n'ont pas obtenu le Certificat d'enseignement secondaire supérieur. Certains autres établissements de formation ont aussi une partie de leur offre organisée en partenariat avec Bruxelles Formation : les Fonds sectoriels, l'Enseignement de promotion sociale... Découvrez-la avec le [moteur de recherche](#).

Envie d'explorer l'ensemble des centres et partenaires de Bruxelles Formation ? Consultez [l'annuaire](#).

Des stages sont-ils prévus ?

Des stages en entreprise peuvent être réalisés **pour compléter** l'aspect pratique et être mis en situation réelle (stage d'achèvement en entreprise, Formation Professionnelle Individuelle

en Entreprise - FPIE, stage First...). Dans certains cas, un stage est prévu dans le programme de la formation et, dans d'autres cas, il peut être envisagé en complément de la formation suivie.

Certaines formules de stage peuvent même être réalisées **indépendamment** d'un autre programme de formation. Découvrez la formation en entreprise :

[FPIE - Formation professionnelle individuelle en entreprise](#)

[CIP - Convention d'immersion professionnelle](#)

En vue de **préciser votre projet**, vous pouvez aussi réaliser un stage d'orientation dans le cadre d'un Groupe d'orientation professionnelle en Mission Locale :

[Se faire aider dans son orientation professionnelle - sessions de groupe](#)

Des découvertes pratiques de métiers sont aussi proposées dans d'autres organismes.

Consultez-les via le moteur de recherche ([sous-domaine "Orientation professionnelle ciblée métier Découverte de métiers"](#))

